

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY DE MEDOC

PROCÈS VERBAL

COMPLÉMENT À LA

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

QUESTIONS DIVERSES

Après relecture et réflexion, Monsieur RUIZ demande à ce que le procès-verbal soit modifié comme suit en ce qui concerne son intervention :

«

Monsieur RUIZ prend la parole concernant la rédaction du « Tambour ». Il a proposé un texte pour l'association « Les Amis de l'Eglise de Saint-Christophe » (AESC), mais ce texte a été largement tronqué et censuré par Monsieur AURIOL.

Monsieur RUIZ demande pourquoi et de quel droit.

Mme QUEYREL, présidente de l'association AESC souhaiterait être contactée avant la rédaction du Tambour pour que cette association puisse également s'exprimer sur le journal communal.

»